



POLYNESIE FRANÇAISE

MINISTÈRE en charge de L'AGRICULTURE DIRECTION DE L'AGRICULTURE

BP 100 – Papeete

Formulaire de demande d'aide au développement des cocoteraies

Type 8

LOI DU PAYS n° 2017-26 DU 9 OCTOBRE 2017 RELATIVE AUX AIDES A LA FILIERE AGRICOLE

Je soussigné(e), Mr, Mme, Mlle,
 né(e) le à
 demeurant à commune de Tel :
 représentant l'association/coopérative.....
 certifie avoir produit kg de coprah l'année dernière ou exploiter une cocoteraie de ha et
 sollicite de la DAG la cession des éléments suivants et leur transport au quai de l'île de résidence,
 pour une utilisation sur une cocoteraie située à commune de :

Nombre	Objet	Prix unitaire F CFP	Prix total F CFP
	Séchoir à coprah solaire (surface de séchage 24 m ²)	100 000	
	Séchoir à combustion	150 000	
	Rouleau(x) d'aluminium de 100 m pour le baguage des cocotiers	10 000	
	Sac(s) de 25 kg d'engrais complet (12-12-17)	1 000	
	Sac(s) de 25 kg de sulfate de fer	500	
	total		

J'atteste par la présente que les renseignements joints sont exacts et m'engage sans restriction à :

- 1- m'acquitter du paiement égal à : F CFP après réception de l'arrêté attributif me concernant et selon les modalités qui y seront précisées.
- 2- maintenir pendant une période minimum de cinq (5) ans la cocoteraie concernée en bon état d'entretien et autoriser en permanence les agents du service en charge de l'agriculture à accéder librement à l'exploitation pour effectuer tout contrôle de la parcelle.

La liste des pièces à fournir figure au verso. Aucun dossier incomplet ne sera accepté.

Date et mention « Lu et approuvé » manuscrites	Signature du demandeur

Réservé aux agents de la DAG

Réceptionné par (Nom, Prénom agent)..... le.....
 Avis du chef de subdivision agricole.....

**Le demandeur doit fournir les pièces suivantes :
(l'agent de la DAG réceptionnant la demande coche la case quand la pièce est fournie)**

<u>Pièces à joindre au dossier :</u>	Présente
Copie de pièce d'identité (carte d'identité, permis de conduire, passeport,...) du signataire de la demande (chef d'exploitation ou représentant du groupement ou de l'entreprise)	<input type="checkbox"/>
<u>Et pour les personnes morales (sociétés, associations, coopératives...) :</u>	
- Tout document délivré par l'autorité compétente (DRCL ou tribunal du commerce...) justifiant que la personne morale est enregistrée et/ou immatriculée conformément à la réglementation en vigueur	<input type="checkbox"/>
- la composition des organes dirigeants de l'organisme	<input type="checkbox"/>
- les comptes de résultats des 3 derniers exercices clos à la date de la demande	<input type="checkbox"/>
Photocopie de la carte professionnelle en cours de validité ou de l'attestation d'inscription au registre de l'agriculture (sauf les entreprises d'agro-transformation et exploitations forestières)	<input type="checkbox"/>

Des éléments d'information complémentaires de nature à permettre à la DAG de se prononcer pourront être exigés auprès du demandeur.

Si la demande peut être satisfaite, la DAG remettra un arrêté attributif au bénéficiaire précisant les modalités de paiement et de retrait/livraison du matériel.

Pour tout renseignement veuillez contacter la cellule ou subdivision de la direction de l'agriculture vous concernant :

TAHITI Tél : 40 57 42 02 - MOOREA Tél : 40 56 14 86 - ISLV Tél : 40 60 21 00 – Australes Tél : 40 95 03 25

Tuamotu-Gambier Tél : 40 42 35 11 – Marquises Tél : 40 92 07 20